



Code Client: SIVOMCOTECAPBRETON

Client: Fax :
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR
COTE SUD
MOLE EMILE BIASINI
40130 CAPBRETON
Fax : 05 58 72 40 35
Mont de Marsan, le 13/02/2019

Destinataire
ETEN Environnement
49, rue Camille Claudel
40990 SAINT PAUL LES DAX

Rapport d'essai

émis le : 13/02/2019

DOSSIER N° : SE191214

du 12/02/2019

Date de réception : 12/02/2019

NumDemande:

Heure de réception : 12:00

Commune : CAPBRETON

Motif Autocontrôle

N° échantillon : 2157 **Date et heure de prélèvement :** 12/02/2019 09:55

Méthode de prélèvement FDT 90-521; NF EN ISO 19458

Lieu de prélèvement : AMONT REJET PLAGE SANTOCHA

Prélèvement réalisé par Emilie ADAM (L.P.L. - M.D.M. prélèvement réalisé sous accréditation)

Mesures sur le terrain réalisées par le laboratoire

n°Ech: 2157

Paramètres	Début Analyses	Accr.	Méthode	Résultats	Unités	Critères
Salinité (terrain)				33.6	°/°	
Température de l'eau (mesure ponctuelle)		#	Méthode interne G17002791	10.9	° C	
pH		#	NF EN ISO 10523	7.9	pH	
Oxygène dissous (mg/l)		#	NF ISO 17289	11.7	mg/l O2	

Bactériologie (Eau de baignade - Eau de mer)

n°Ech: 2157

Note n° DGS/EA4/2014/166 du 23 mai 2014

Paramètres	Début Analyses	Accr.	Méthode	Résultats	Unités	Critères
Entérocoques intestinaux	12/02/2019 12:30:00	#	IDX 33/04-02/15	10	/100 ml	370
Escherichia coli	12/02/2019 12:30:00	#	NF EN ISO 9308-2	20	/100 ml	1000

Site de Mont de Marsan :
1, rue Marcel David - BP 219
40004 MONT DE MARSAN cedex
Tel : 05 58 06 08 08
Fax : 05 58 06 15 47
contactmdm@labopl.com

Agréé par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Ecologie.
Portées d'agrèments communiquées sur demande



Rapport d'essai

émis le : 13/02/2019

DOSSIER N° : SE191214

du 12/02/2019

Commune : CAPBRETON

Motif Autocontrôle

N° échantillon : 2158

Date et heure de prélèvement : 12/02/2019 10:20

Méthode de prélèvement FDT 90-521; NF EN ISO 19458

Lieu de prélèvement : AVAL REJET PLAGE SANTOCHA

Prélèvement réalisé par Emilie ADAM (L.P.L. - M.D.M. prélèvement réalisé sous accréditation)

Mesures sur le terrain réalisées par le laboratoire

n°Ech: 2158

Paramètres	Début Analyses	Accr.	Méthode	Résultats	Unités	Critères
Salinité (terrain)				34.1	°/°°	
Température de l'eau (mesure ponctuelle)		#	Méthode interne G17002791	11.7	° C	
pH		#	NF EN ISO 10523	8.2	pH	
Oxygène dissous (mg/l)		#	NF ISO 17289	11.2	mg/l O2	

Bactériologie (Eau de baignade - Eau de mer)

n°Ech: 2158

Note n° DGS/EA4/2014/166 du 23 mai 2014

Paramètres	Début Analyses	Accr.	Méthode	Résultats	Unités	Critères
Entérocoques intestinaux	12/02/2019 12:30:00	#	IDX 33/04-02/15	< 10	/100 ml	370
Escherichia coli	12/02/2019 12:30:00	#	NF EN ISO 9308-2	10	/100 ml	1000



Laboratoires
des Pyrénées et des Landes

Rapport d'essai

émis le : 13/02/2019

DOSSIER N° : SE191214

du 12/02/2019

J. LEGENDRE

Responsable Unité Chimie
Organique

J.LAFARGUE

Responsable technique
Chimie des Eaux et Minéraux

M. LAURANS

Responsable technique
Micro-Polluants Organiques

T. DURAND

Directeur Chimie

N SARRAILLE

Responsable technique
Bactériologie

C.LAMAISON

Technicienne, signataire
habilitée Bactériologie

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé et par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.
Les commentaires et observations ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure.

Le rapport d'essais ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. Il comporte 3 page(s).

Il annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole #

Site de Mont de Marsan :
1, rue Marcel David - BP 219
40004 MONT DE MARSAN cedex
Tel : 05 58 06 08 08
Fax : 05 58 06 15 47
contactmdm@labopl.com

Agréé par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Ecologie.
Portées d'agrèments communiquées sur demande



ACCREDITATION
N°1-5556
PORTÉE DISPONIBLE
SUR
WWW.COFRAC.FR